



Municipalité Saint-Édouard-de-Maskinongé

3851, rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0

Téléphone: (819) 268-2833 - Télécopieur: (819) 268-2883

Courriel: municipalitestedouard@sogetel.net

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ
MRC DE MASKINONGÉ

Lundi 7 décembre 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé tenue le septième jour du mois de décembre deux mille vingt (07-12-2020) à 19 h 30, au 3851 rue Notre-Dame, sous la Présidence de M. Réal Normandin, maire.

À laquelle sont présents les membres du Conseil :

M. Réal Normandin, maire

M. Simon Julien, conseiller siège # 1 **ABSENT**

VACANT, conseiller(ère) siège # 2

M. André Vanasse, conseiller siège # 3

Mme Nancy Beaugard, conseillère siège # 4

VACANT, conseiller siège # 5

M. Claude Lamirande, conseiller siège # 6

Formant quorum

Madame Chantal Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

RÉSOLUTION

7- CORRESPONDANCE

2020-12-192

Municipalité alliée contre la violence conjugale.

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;



Municipalité Saint-Édouard-de-Maskinongé

3851, rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0

Téléphone: (819) 268-2833 - Télécopieur: (819) 268-2883

Courriel: municipalitestedouard@sogetel.net

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Nancy Beauregard, conseillère, appuyé par André Vanasse, conseiller et résolu d'ordonner et statuer par le présent PROJET de proclamer Saint-Édouard-de-Maskinongé, municipalité alliée contre la violence conjugale.

QUE des affiches seront apposées dans l'édifice municipal, qui précisent les numéros et les services à contacter en cas de violence conjugale.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Au livre des délibérations du 7 décembre 2020

DONNÉE à Saint-Édouard-de-Maskinongé, ce huitième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt (08-12-2020)

Chantal Hamelin, DMA

Directrice générale & Secrétaire-Trésorière

COPIE CONFORME
Chantal Hamelin
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
ET DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le procès-verbal d'où est tiré cet extrait sera adopté lors de la séance du 11 janvier 2021.